

Postulat

Pour une révision rapide de la hiérarchie du réseau routier lausannois

Le 24 mai 2011, le Conseil communal de Lausanne adoptait le préavis n° 2010/64 relatif aux intentions de la Municipalité pour la révision du Plan directeur communal (PDCoM). Après une consultation publique du projet début 2019, c'est finalement le 4 mars 2021 que la Municipalité a soumis au Conseil communal pour adoption le préavis n° 2021/17 « *Plan directeur communal (PDCoM) – Lausanne 2030* ».

Parmi les éléments que le Conseil communal doit adopter, il y a la hiérarchie du réseau routier, élément important de la politique de mobilité de la Ville de Lausanne pour les quinze prochaines années. Or, à l'exception de la suppression du barreau routier Vigie-Gonin, la hiérarchie présentée dans le préavis n° 2021/17 n'a pas évolué depuis la version présentée en Commission consultative de l'urbanisme et des transports (CCUT) le 22 mai 2014, correspondant également à celle qui est comprise dans le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2016.

Depuis lors, la situation en termes de mobilité a pourtant radicalement changé à Lausanne, comme en témoigne l'Observatoire de la mobilité lausannoise (Service des routes et de la mobilité, 6^e édition, février 2021) : diminution du taux de motorisation, diminution du trafic individuel motorisé (TIM), augmentation de la fréquentation des transports publics, explosion du trafic cycliste, etc.

De plus, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu des répercussions importantes sur la mobilité, la Municipalité y ayant notamment répondu par la mise en place de mesures fortes et appréciées par une large majorité de la population, comme la fermeture au trafic individuel motorisé de la Rue Centrale le samedi ou des Quais d'Ouchy et de Belgique les week-ends.

Enfin, la crise climatique nous force aujourd'hui à être encore plus ambitieux, comme en témoigne aussi plusieurs demandes au Conseil communal¹. Le plan climat lausannois (janvier 2021) prévoit d'ailleurs notamment de « diminuer la capacité routière pour les TIM » ou d'« adapter le schéma de circulation de la ville en réduisant les possibilités de transit ».

Force est donc de constater que la hiérarchie du réseau routier qui est présentée dans le PDCoM est d'ores et déjà dépassée et qu'elle ne correspond plus aux objectifs que l'on est en droit d'attendre pour la décennie à venir. A titre d'exemple, nous pouvons citer quelques tronçons dont la hiérarchie devrait être revue : Rue Centrale, Quais d'Ouchy et de Belgique, Avenue de Rhodanie, Avenue du Vélodrome, autoroute Bourdonnette-Maladière, etc.

Sur la base des différents éléments exposés ci-dessus, **le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'élaborer une nouvelle hiérarchie du réseau routier lausannois, adaptée tant aux évolutions constatées ces dernières années en termes de mobilité qu'à celles attendues dans les années à venir.**

12 novembre 2021



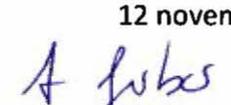
Valéry Beaud



Daniel Dubas



Feryel Kilani



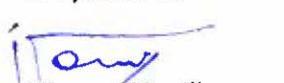
Alexandra Gerber



Aude Billard



Johann Dupuis



Vincent Vouillamoz

¹ p.ex. postulats Rossi et crts « *Circuler au pas – ou pas : une stratégie pour piétonner la Ville de Lausanne* » et Dupuis et crts « *Au galop vers la Ville sans voitures* ».